

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

Séance du 11 avril 2023

04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.
Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A.– M. DUQUESNOY A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : Centre social AJR – Convention partenariale et participation 2023

Lors de la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2021, il a été convenu d'un partenariat avec l'association Animation Jeunesse Rurale (AJR) pour la création d'un espace de vie sociale au sein de la commune pour l'année 2022.

M. le Maire souhaite renouveler ce partenariat en 2023. Le coût de l'adhésion s'élève à 6 936.90 €. Les élus sont invités à bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale avec l'AJR et à leur verser une subvention de fonctionnement de 6 936.90 €.

Décision prise (désignation du vote : vote à bulletin secret) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Autoriser M. le Maire à signer la convention partenariale 2023 et tout document relatif à cette affaire.

- Verser à l'association AJR, une subvention de fonctionnement de 6 936.90 €, les crédits étant prévus au budget communal 2023.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 13 avril 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Nathalie RUELLE

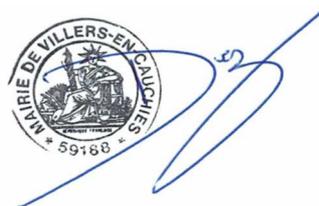


Signature of the Mayor, Pascal DUEZ, in blue ink, next to the official seal of the Municipality of Villers-en-Cauchies.



Signature of the Secretary of the meeting, Nathalie RUELLE, in blue ink.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 21/04/2023,
Et de la publication le 21/04/2023.



Signature of the Mayor, Pascal DUEZ, in blue ink, next to the official seal of the Municipality of Villers-en-Cauchies.